

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-353 (Rect)

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE 59****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On ne peut laisser systématiquement le pays légal, l'état, décidé pour les collectivités locales de leur fonctionnement ou de la pertinence de leurs investissements. D'obscurs technocrates n'ont en aucun cas une vision suffisamment claire et large des problématiques locales face à des élus de proximité. Cette démarche participe d'une ingérence de mauvais aloi de l'état tout comme d'une infantilisation des citoyens et des élus locaux.